

L'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique impose aux régions, départements, collectivités ou EPCI de plus de 80 000 habitants dotés d'un budget de plus de 200 millions d'euros de publier sur leur site internet les 10 rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées

SIREN	Dénomination	Année	Somme des 10 rémunérations brutes les plus élevées	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée dans l'emploi (en mois)	Commentaires
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2018	869749	4	6	120	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2019	851812	5	5	120	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2020	857846	6	4	120	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2021	861941	6	4	120	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2022	858901	7	3	117	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2023	928551	6	4	120	
228708516	Conseil départemental de la Haute Vienne	2024	951184	7	3	120	